

**Comité du Bassin d'Emploi
du Sud Luberon
180 rue Philippe de Girard
84120 PERTUIS**

AFC A
AUDIT FINANCIERE & ASSOCIES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**

COMITE DU BASSIN D'EMPLOI DU SUD LUBERON
Association C.B.E.
180 rue Philippe de Girard
84120 PERTUIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels **de l'Association Comité du Bassin de l'emploi Sud Luberon** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant les « événements significatifs intervenus postérieurement à la clôture relatives à l'épidémie de covid 19».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les fonds propres (93 K€) pour lesquels nous nous sommes assurés de la comptabilisation conformément au respect des règles légales et statutaires, et aux décisions des assemblées,
- la trésorerie (31 K€.) pour lesquelles nous nous sommes assurés de l'existence et de la correcte évaluation,
- les produits d'exploitation (ventes et subventions) (353 K€), pour lesquelles nous nous sommes assurés de l'exhaustivité, de la régularité des enregistrements et de la séparation des exercices
- Les charges externes (136 K€) pour lesquels nous nous sommes assurés de l'exhaustivité, de la régularité des enregistrements, et de la séparation des exercices,
- Les salaires et charges sociales (184 K€.) pour lesquels nous nous sommes assurés de l'exhaustivité et de la régularité des enregistrements, de la séparation des exercices.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 12 mars 2020 et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Marseille le 06 juin 2020

SARL AUDIT FINANCE CLERE ET ASSOCIES
Caroline GAGNOL
Gérante



État préparatoire au Bilan Actif

		Du 01/01/2019 Au 31/12/2019			Du 01/01/2018 Au 31/12/2018		
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net		
État exprimé en €							
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Immobilisations Incorporelles						
	Frais d'établissement	AB		AC			
	Frais de recherche et de développement	AD	10 115,40	AE	4 717,45	5 397,95	4 640,84
	Concessions brevets droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes	AL		AM			
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, mat et outillage indus.	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 625,89	AU	822,11	1 803,78	3 344,57
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Immobilisations Financieres							
Participations évaluées selon mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU		CV				
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD	2 013,00	BE		2 013,00	2 013,00	
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières	BH		BI				
TOTAL (II)	BJ	14 754,29	BK	5 539,56	9 214,73	9 998,41	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours						
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En-cours de production de biens	BN		BO			
	En-cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Créances						
	Créances clients et comptes rattachés (3)	BX	187 673,82	BY	15 000,00	172 673,82	39 481,00
	Autres créances (3)	BZ		CA			115 483,49
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				
Valeurs mobilières de placement	CD		CE				
Disponibilités	CF	31 133,19	CG		31 133,19	26 579,26	
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI				
TOTAL (III)	CJ	218 807,01	CK	15 000,00	203 807,01	181 543,75	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL					
	Primes et remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif (VI)	CN					
TOTAL ACTIF	CO	233 561,30	1A	20 539,56	213 021,74	191 542,16	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des Immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks			Créances :	

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

Du 01/01/2019
Au 31/12/2019Du 01/01/2018
Au 31/12/2018

Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)	DC		
	RESERVES			
	Réserve légale (3)	DD	86 011,01	114 549,70
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)	DF		
	Autres réserves	DG		
	Report à nouveau	DH		
	Résultat de l'exercice	DI	5 103,97	-28 538,69
Subventions d'investissement	DJ	1 558,93	700,00	
Provisions réglementées	DK			
Total des capitaux propres		DL	92 673,91	86 711,01
Autres Fonds Propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
Total des autres fonds propres		DO	0,00	0,00
Provisions	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	Total des provisions		DR	0,00
Dettes	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers	DV		2 686,28
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		28 263,77
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 685,63	5 147,74
	Dettes fiscales et sociales	DY	22 540,34	21 378,10
	DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	89 721,86	47 355,26	
Produits constatés d'avance (4)	EB	6 400,00		
Total des dettes		EC	120 347,83	104 831,15
Ecart de conversion passif		ED		
TOTAL PASSIF		EE	213 021,74	191 542,16
Renvois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Écart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

État préparatoire au Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

Du 01/01/2019
Au 31/12/2019Du 01/01/2018
Au 31/12/2018

		France		Exportation				
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue Biens	FD		FE		FF		
	Services	FG	324 913,50	FH		FI	324 913,50	282 775,37
	Montant net du chiffre d'affaires	FJ	324 913,50	FK		FL	324 913,50	282 775,37
	Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN			
Subvention d'exploitation					FO	20 000,00	29 250,00	
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)					FP	8 079,85	15 288,08	
Autres produits (1) (11)					FQ			
Total des produits d'exploitation (2)						FR	352 993,35	327 313,45
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					FS		
	Variation de stock					FT		
	Achats de matières et autres approvisionnements					FU		
	Variation de stock					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	136 005,65	113 794,27
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 107,00	1 148,58
	Salaires et traitements					FY	146 341,91	159 134,38
	Charges sociales du personnel (10)					FZ	37 738,54	48 676,67
	Dotations aux amortissements					GA	6 698,71	4 567,43
	Dotations aux provisions :							
	- sur immobilisations					GB		
	- sur actif circulant					GC	15 000,00	33 653,81
	- pour risques et charges					GD		
Autres charges (12)					GE	2 128,40	1 300,45	
Total des charges d'exploitation (4)						GF	345 020,21	362 275,59
RESULTAT D'EXPLOITATION						GG	7 973,14	-34 962,14
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI		
Produits financiers	De participations (5)					GJ		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	402,81	439,07
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers						GP	402,81	439,07
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		15,62
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières						GU	0,00	15,62
RESULTAT FINANCIER						GV	402,81	423,45
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS						GW	8 375,95	-34 538,69

Préambule

L'exercice clôturé au 31 12 2019 a une période de 12 mois.

Cet exercice présente un montant total du bilan de **213 022 €**

Et dégage un résultat positif de **+ 5 104 €**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15 février 2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ainsi qu'au règlement 99-03 du CRC relatif au PCG.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrit en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie économique.

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks

Non applicable.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits significatifs de l'exercice

Pertuis et sa région ont été victime d'inondations le 1^{er} décembre 2019. La catastrophe naturelle a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance et une parution au Journal Officiel en date du 12 décembre 2019.


Les dégâts visuels n'ont pas, à ce jour, fait l'objet d'une expertise qui sera diligentée à une date inconnue de nos services.

Outre les dégâts sur les biens corporelles (matériels et mobiliers), un grand nombre de boîtes d'archives ont été détruites par les eaux.

Aucune écriture comptable de l'exercice 2019 ne constate ces évènements.

Patrick MIGUET

Président du CBE



Patrick MIGUET
Président
du Comité de Bassin d'Emploi
du Sud Luberon

**Comité de Bassin d'Emploi
du Sud Luberon**
180, rue Philippe de Girard
84120 PERTUIS
Tél. 04 90 79 53 30 - Fax 04 90 09 69 01
N° Siret 326 676 806 00077



Ansouis La Bastide-des-Jourdans La Bastidonne Beaumont-de-Pertuis Cabrières-d'Aigues Cadenet Cucuron
Grambois Lauris Lourmarin Mirabeau La Motte-d'Aigues Pertuis Peyrin-d'Aigues Puget-sur-Durance
Puyvert Saint-Martin-de-la-Brasque Sannes La Tour-d'Aigues Vaucluse Villelaure Vitrolles-en-Luberon

Jouques Meyrargues Peyrolles Le Puy-Sainte-Reparate La Roque-d'Antheron
Rognes Saint-Estève-Janson Saint-Paul-les-Durance Vencelles

Bilan au 31/12/2019

Evènements significatifs intervenus postérieurement à la clôture.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de coronavirus. Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du plan comptable général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs
- La dépréciation des créances clients
- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- La dépréciation des stocks
- Les impôts différés actifs
- Le chiffre d'affaires
- Les « covenants » bancaires

Patrick MIGUET
Président du CBE Sud Luberon

Patrick MIGUET
Président
du Comité de Bassin d'Emploi
du Sud Luberon

BILAN SYNTHÉTIQUE

ACTIF	2019	%	2018	%
Immobilisations incorporelles	5 398	2,53%	4 641	2,43%
Immobilisations corporelles	1 804	0,85%	3 345	1,75%
Immobilisations financières	2 013	0,94%	2 013	1,05%
ACTIF IMMOBILISÉ	9 215	4,33%	9 999	5,23%
Stocks				
Créances	172 674	81,06%	154 652	80,87%
Disponibilités	31 133	14,62%	26 579	13,90%
ACTIF CIRCULANT	203 807	95,67%	181 231	94,77%
Comptes de régularisation				
TOTAL ACTIF	213 022	100,00%	191 230	100,00%
PASSIF				
Résultat de l'exercice	5 104	2,40%	-28 539	-14,92%
autres fonds propres	87 570	41,11%	115 250	60,27%
CAPITAUX PROPRES	92 674	43,50%	86 711	45,34%
Provisions pour risques et charges		0,00%		0,00%
Emprunts et dettes financières		0,00%		0,00%
Autres dettes	24 226	11,37%	76 255	39,88%
Avances et acomptes perçus	89 722	42,12%	28 264	14,78%
DETTES	113 948	53,49%	104 519	54,66%
Comptes de régularisation	6 400	3,00%		
TOTAL PASSIF	213 022	100,00%	191 230	100,00%

IMMOBILISATIONS-AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin de l'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 090	4 025		10 115
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Installations Techniques	6 801	1 890	6 065	2 626
Installations, agencements.	15 123		15 123	0
Matériel de transport	0			0
Autres immobilisations corporelles	0			0
Immobilisations financières	2 013			2 013
Total général	30 027	5 915	21 188	14 754

AMORTISSEMENTS				
Fonds commercial	0			0
Autres immobilisations incorporelles	1 450	3 268		4 718
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Installations Techniques	6 125	762	6 065	821
Installations, agencements.	12 453	2 669	15 123	0
Matériel de transport				0
Autres immobilisations corporelles				0
Immobilisations financières				0
Total général	20 028	6 699	21 188	5 539

RELEVÉ DES PROVISIONS

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin de l'exercice
-----------	------------------------------	----------------------------	-------------------------	---------------------------------

Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Prov.dépréciation immobilisations				
Prov.dépréciation stocks et en cours				
Prov.dépréciation clients		15 000		15 000
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	0	15 000	0	15 000

TOTAL GÉNÉRAL	0	15 000	0	15 000
----------------------	---	--------	---	--------

ÉTAT DES ÉCHÉANCES ET DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
De l'actif immobilisé:			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 013		2 013
Total actif immobilisé	2 013	0	2 013
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	15 000		15 000
Autres créances clients	172 674	172 674	
Personnel et cptes rattachés			
URSSAF et autres organismes			
État: divers			
Débiteurs divers			
total actif circulant	187 674	172 674	15 000
Charges constatées d'avance			
Total général	189 687	172 674	17 013

ÉTAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS d'1 AN et 5 AU PLUS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts Ets Crédit à 1 an à l'origine				
Emprunts Ets Crédit à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 686	1 686		
Personnel et comptes rattachés				
URSSAF et autres organismes sociaux	22 540	22 540		
total dettes	24 226	24 226	0	0
Produits constatés d'avance	89 722		89 722	
Total général	113 948	24 226	89 722	0

CHARGES À PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan.	Montant
---	---------

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Disponibilités, charges à payer

Autres dettes

TOTAL

	0
--	----------

PRODUITS À RECEVOIR

Montat des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan:	Montant
--	---------

Créances clients et comptes rattachés

Personnel

Organismes sociaux

Divers produits à recevoir

Autres créances

Disponibilités

TOTAL

	0
--	----------

Période:

01/01/2019

31/12/2019

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
-----------	---------	----------

Charges ou produits d'exploitation		
charges ou produits financiers		
charges ou produits exceptionnels		

TOTAL

0	0
----------	----------

période 01/01/2019 31/12/2019

Charges à répartir

RUBRIQUES	MONTANT	TAUX Amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler sur plusieurs exercices		

TOTAL

**Comité du Bassin d'Emploi
du Sud Luberon
180 rue Philippe de Girard
84120 PERTUIS**

A F C A
AUDIT FINANCE CLERE & ASSOCIES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**

COMITE DU BASSIN D'EMPLOI DU SUD LUBERON
Association C.B.E
180 Rue Philippe de Girard
84120 PERTUIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

***REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT
RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019***

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Néant

A Marseille, le 06 juin 2020

SARL AUDIT FINANCE CLERE ET ASSOCIES
Caroline GAGNOL
Gérante

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CGAGNOL', followed by a period.